

880^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 11 décembre 2018 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Éric Pinard
Michel Patry
Louis Gagnon
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2018-12-11-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé
APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-12-11-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 879^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon
APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- QUE le procès-verbal de la 879^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-12-11-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE les comptes payés et prélèvements en novembre 2018, qui s'élèvent à 189 472,28 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 30 novembre 2018, qui s'élèvent à 234 873,59 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de novembre 2018, qui s'élèvent à 210 922,90 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-12-11-04
RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2019 – AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Réal Dubé à l'effet qu'il sera déposé, lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018, un règlement pour l'adoption des taux de taxes pour l'année 2019 et qui comprendra la taxe foncière générale à divers taux, y incluant la taxe relative à la cotisation payable à la Société de développement commercial de Matagami, le tarif de compensation pour les services municipaux tels que les services d'aqueduc, d'égouts, de collecte, traitement et disposition des boues de fosses septiques, d'enlèvement, transport et disposition des déchets, de collecte des matières recyclables, de location de terrains ainsi que des modalités de paiement et des taux d'intérêt et de pénalité sur les arrérages de taxes, de compensations municipales ou de tout compte divers.

2018-12-11-05
PROJET DE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2019 – DÉPÔT

Conformément à la loi, monsieur le maire dépose le projet de règlement déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2019.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général et greffier, monsieur Pierre Deslauriers.

2018-12-11-06

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

**ÉTABLISSEMENT DU POSTE DE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL À
MATAGAMI**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Société de développement de la Baie-James est une société d'État qui agit sous la responsabilité du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE l'actuel président directeur général de la Société a annoncé qu'il quittait ses fonctions avec un très bref préavis;

ATTENDU QUE le Secrétariat aux emplois supérieurs du gouvernement du Québec a affiché le poste de président-directeur général sous l'offre 2018 618-25 et que le poste est ouvert jusqu'au 18 janvier 2019;

ATTENDU QUE selon l'offre diffusée, le poste pourra être basé à Matagami ou à Chibougamau;

ATTENDU QUE la principale place d'affaires de la Société est à Matagami, et ce, depuis sa création, le 14 juillet 1971;

ATTENDU QU'en dépit que le siège social de la Société soit à Chibougamau depuis décembre 2000, le poste de président-directeur général est à Matagami depuis 2005 sans interruption, ce qui démontre clairement que ce poste est bel et bien implanté à Matagami;

ATTENDU QUE depuis ces treize dernières années, la Société de développement de la Baie-James a connu un tout nouvel essor et a su adapter ses pratiques et son offre de service afin d'occuper un rôle primordial dans la région en dépit des perpétuelles remises en question sur son sort et ses mandats;

ATTENDU QUE démonstration est donc faite que Matagami est un endroit tout indiqué pour maintenir un tel poste et que rien ne permet de justifier son déplacement;

ATTENDU QUE l'enjeu ici n'est pas un poste, mais bien les opérations de toute une société d'État, car tout transfert dudit poste entraînera inévitablement à moyen terme un transfert des centres décisionnel et opérationnel;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami tient également à rappeler que les principaux actifs de la Société sont connectés à Matagami, tels que la route de la Baie-James, les routes sous la responsabilité de la Société et l'aéroport La Grande-Rivière, tous dans l'axe nord-sud de Matagami;

ATTENDU QUE la Société possède un immeuble à Matagami ainsi qu'une maison pour le poste en question, ce qui n'est pas le cas ailleurs en région;

ATTENDU QUE rien ne démontre qu'il y aurait quelque gain opérationnel ou autre à déplacer le poste alors que les inconvénients sont nombreux.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE DEMANDER au gouvernement du Québec de modifier l'affichage du poste de président-directeur général de la Société de développement de la Baie-James afin d'annoncer clairement que le poste est basé à Matagami;
- DE DEMANDER au conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James de prendre clairement position à l'effet que le poste de président-directeur général soit non seulement basé à Matagami mais que le président-directeur général et les opérations qui y sont liées, le soient également;
- ET DE TRANSMETTRE la présente résolution à :
 - membres du conseil d'administration de la SDBJ;
 - monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
 - monsieur Jonatan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;
 - monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région du Nord-du-Québec;
 - monsieur Denis Lamothe, député d'Ungava et adjoint parlementaire de la ministre responsable des Affaires autochtones;
 - madame Manon Cyr, présidente, Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;
 - monsieur René Dubé, président, Administration régionale Baie-James.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-12-11-07

CLUB DE SKI DE FOND NORDIC INC.

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'en janvier 2018, la Ville de Matagami avait signé une entente avec le Club de ski de fond Nordic inc. visant le prêt d'équipements de plein air pour la saison hivernale 2018;

ATTENDU QUE les deux entités sont satisfaites du partenariat de location, lequel contribue au dynamisme dudit club;

ATTENDU QUE monsieur Daniel Cliche, directeur du développement, recommande la reconduction de ladite entente dans sa note de service du 6 décembre 2018.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- DE RECONDUIRE le protocole d'entente entre le Club de ski de fond Nordic inc. et la Ville de Matagami relatif au prêt d'équipements de plein air, et ce, pour la saison hivernale 2019;
- ET QUE monsieur Daniel Cliche, directeur du développement, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, l'entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-12-11-08

**TÉLÉTHON RÉGIONAL DE LA RESSOURCE POUR PERSONNES
HANDICAPÉES ABITIBI-TÉMISCAMINGUE/NORD-DU-QUÉBEC
CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec est un organisme régional qui peut bénéficier à l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le Téléthon régional aura lieu le 27 janvier 2019;

ATTENDU QUE la Ville désire supporter les organismes dont leur travail peut apporter un grand bénéfice aux citoyens de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D'AUTORISER le versement d'un montant de 500 \$ à la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec dans le cadre de son Téléthon régional, qui se tiendra le 27 janvier 2019.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-12-11-09

**DÉLÉGATION DE POMPIERS EN COLOMBIE
DON DE TENUES DE POMPIERS AUX BRIGADES DE CE PAYS**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'un membre de la brigade des incendies de Matagami, monsieur Vincent Perreault, fera partie du déploiement de formation en incendie organisé par *Fire Rescue International Training Association* (FRITA), qui se tiendra du 15 au 23 janvier 2019 à San Luis Antioquia en Colombie;

ATTENDU QUE FRITA est une entité exclusivement axée sur la fourniture d'une aide internationale pour la formation en incendie;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite se départir des uniformes de parade des pompiers, lesquels datent de 1989;

ATTENDU QUE monsieur Claude Roy, directeur du Service des incendies, recommande le don dudit matériel désuet pour notre brigade, dans sa note de service du 6 décembre 2018.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'AUTORISER le don de 39 chemises et pantalons à l'organisme FRITA, tel que recommandé par le directeur des incendies, monsieur Claude Roy, dans sa note de service du 6 décembre 2018.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-12-11-10

**DEMANDE DE RÉVISION D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE 9215-0515
QUÉBEC INC. – PROCÉDURE DE CONTESTATION D'ÉVALUATION
FONCIÈRE – MANDAT DE REPRÉSENTATION DE LA VILLE DE MATAGAMI**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, la Ville de Matagami fait établir à tous les trois ans, un rôle d'évaluation par une firme spécialisée en la matière;

ATTENDU QU'un rôle triennal a été déposé en octobre 2017, par la firme Évimbec ltée, et qu'il est en vigueur pour les années 2018-2019-2020;

ATTENDU QUE la contestation de l'évaluation est possible au plus tard le 30 avril de la première année où entre en vigueur le rôle triennal d'évaluation, soit le 30 avril 2018 dans le cas présent;

ATTENDU QU'en avril 2018, 9215-0515 Québec inc. a déposé une demande de révision du rôle d'évaluation foncière pour le site situé au 196, boulevard Matagami (matricule 2313-88-6663-000-0000), laquelle demande vise une diminution de l'ordre de 99,9 %;

ATTENDU QU'en date de ce jour, malgré les échanges entre le propriétaire ou les firmes d'évaluation représentant les parties, aucune entente n'est intervenue;

ATTENDU QUE dans le cadre de la procédure de contestation d'évaluation foncière, il est nécessaire de mandater un procureur afin de représenter la Ville de Matagami auprès du Tribunal administratif du Québec (TAQ).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET DE MANDATER M^e Paul Wayland de la firme DHC Avocats, afin de représenter la Ville de Matagami auprès du Tribunal administratif du Québec dans le cadre du dossier de demande de révision d'évaluation suivant :

	TAQ – N° de dossier	N° de matricule
▶ 9215-0515 Québec inc.	SAI-Q-237841-1811	2313-88-6663-000-0000

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-12-11-11
JUGEMENT DE LA COUR DU QUÉBEC – CAUSE 605-22-002861-185
VILLE DE MATAGAMI C. TOITURE BON PRIX ABITIBI INC.

Dépôt pour information.

2018-12-11-12
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE MATAGAMI
BUDGET 2019

Dépôt pour information.

2018-12-11-13

SERVICE DES LOISIRS – GRIEF NUMÉRO 16-11-18

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'un avis disciplinaire entraînant une suspension sans solde a été remis, le 14 novembre dernier, à un salarié du Service des loisirs;

ATTENDU que subséquemment, le 16 novembre 2018, un grief (numéro 16-11-18) a été déposé au directeur général à l'encontre dudit avis;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.04 de la convention collective, réponse a été donnée au président du syndicat des salariés municipaux, le 20 novembre 2018, par le directeur général, à l'effet du maintien de la position de l'employeur exprimée dans le contenu dudit avis;

ATTENDU l'information reçue du Syndicat par voie de courriel, le 4 décembre dernier, du maintien du grief et de leur demande de passer à l'étape suivante quant à la procédure de griefs et d'arbitrage édictée à la convention collective en vigueur;

ATTENDU QUE l'étape suivante est celle rattachée à l'article 9.05 de la convention collective, à savoir la soumission du dossier au conseil municipal à sa prochaine séance, soit celle du 11 décembre 2018.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET QUE le conseil municipal maintient la position de la Ville exprimée par le directeur général quant au contenu et à la mesure mentionnée à l'avis disciplinaire (suspension sans solde) du 14 novembre 2018 et réitérée dans la correspondance du 20 novembre suivant dans le cadre du dossier du grief numéro 16-11-18.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-12-11-14

**AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC
PROGRAMME DE SOUTIEN DES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX
SINISTRES, VOLET 1
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE la Ville de Matagami présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 6 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 1 500 \$;
- ET QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-12-11-15

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES
POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRES**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises pour les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami prévoit la formation de quatre pompiers (Pompier 1) au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique;
- DE TRANSMETTRE cette demande au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le protocole d'entente à intervenir entre les deux parties, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-12-11-16
ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
TABLE CULTURELLE NORDIQUE
NOMINATION D'UN REPRESENTANT MUNICIPAL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- DE NOMMER le directeur des loisirs, monsieur Étienne Gravel, comme représentant municipal pour siéger à la Table culturelle nordique de l'Administration régionale Baie-James.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-12-11-17
LOISIR SPORT BAIE-JAMES
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE NOMMER le directeur des loisirs, monsieur Étienne Gravel comme membre actif de la Ville de Matagami pour siéger au conseil d'administration de Loisir Sport Baie-James.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-12-11-18
DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Tel qu'exigé par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, sont déposées les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

- Monsieur le maire René Dubé;
- Madame la conseillère et messieurs les conseillers Réal Dubé, Éric Pinard, Michel Patry, Louis Gagnon, Sonia Leblanc et Pierluc Brousseau.

2018-12-11-19
SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DATES ET HEURES POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE selon l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE les séances ordinaires du conseil de la Ville de Matagami pour l'année 2019 se tiennent à 19 h 30 le deuxième mardi de chaque mois, à l'exception de celle du mois de janvier qui sera tenue le troisième mardi du mois, à savoir :
 - a) le 15 janvier;
 - b) le 12 février;
 - c) le 12 mars;
 - d) le 9 avril;
 - e) le 14 mai;
 - f) le 11 juin;
 - g) le 9 juillet;
 - h) le 13 août;
 - i) le 10 septembre;
 - j) le 8 octobre;
 - k) le 12 novembre; et
 - l) le 10 décembre.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-12-11-20
NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS
ANNÉE 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- QUE la liste des maires suppléants pour l'année 2019, soit établie comme suit :

Janvier, février, mars
monsieur Louis Gagnon

Avril, mai, juin
madame Sonia Leblanc

Juillet, août, septembre
monsieur Réal Dubé

Octobre, novembre, décembre
monsieur Pierluc Brousseau

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-12-11-21
CORRESPONDANCE

1. PROVINCIAL

a) *Ministère des Transports*

- i) Bureau de la coordination du Nord-du-Québec – Changement organisationnel

b) *Société du Plan Nord*

- i) Projet « Laboratoire en transport automatisé et intelligent en milieu isolé » - Confirmation d'une aide financière

2. AUTRES

a) *Fédération des Villages-relais du Québec*

- i) Bulletin – Novembre

b) *Société de développement de la Baie-James*

- i) Lettre du 3 décembre 2018 – Accusé de réception

2018-12-11-22
SERVICES TECHNIQUES
RAPPORT MENSUEL – NOVEMBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-12-11-23
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT MENSUEL – NOVEMBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-12-11-24
SERVICE DES LOISIRS
RAPPORT MENSUEL – NOVEMBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-12-11-25
SERVICE DES LOISIRS
HORAIRE DES FÊTES DES DIFFÉRENTS PLATEAUX
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- D'AUTORISER la fermeture du Centre de la vie active du 24 décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclusivement;
- D'AUTORISER la fermeture de l'aréna du 24 au 26 décembre 2018 ainsi que du 31 décembre 2018 au 2 janvier 2019;

- D'AUTORISER la fermeture de la piscine du 24 au 26 décembre 2018 et du 31 décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclusivement;
- ET QUE soit approuvé l'horaire des fêtes des autres différents plateaux du Service des loisirs de la Ville, soit du 22 décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclusivement, tel que déposé par le directeur des loisirs, monsieur Étienne Gravel, dans sa note de service du 7 décembre 2018.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-12-11-26
SERVICE DES INCENDIES
RAPPORT MENSUEL – NOVEMBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-12-11-27
GOVERNEMENT RÉGIONAL D'EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
ENTENTE SUR L'ÉQUITÉ FISCALE
PAIEMENT DE LA RÉCLAMATION DE JUILLET 2017

Les membres du conseil municipal prennent acte du paiement par le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James de la réclamation de 103 594 \$ transmise en juillet 2017 (résolution numéro 2017-07-11-04) concernant les années 2015, 2016 et 2017 en ce qui a trait à l'évaluation des sites industriels servant à l'établissement de la contrepartie financière de l'entente sur l'équité fiscale.

2018-12-11-28
RÈGLEMENT CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT
AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Louis Gagnon à l'effet qu'il sera déposé pour adoption, lors d'une séance subséquente, un règlement concernant le fonds de roulement afin de porter le total des crédits de ce fonds à 1 000 000 \$, et ce, pour le financement exclusif d'immobilisations. Le règlement mentionnera également que ladite augmentation de 500 000 \$ sera financée à partir du surplus accumulé non affecté.

2018-12-11-29

**PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT
DÉPÔT**

Conformément à la loi, monsieur le maire dépose le projet de règlement concernant le fonds de roulement.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général et greffier, monsieur Pierre Deslauriers.

2018-12-11-30

SNC-LAVALIN STAVIBEL INC.

**OFFRE DE SERVICE POUR INFORMATISATION ET AUTOMATISATION DE
L'USINE DE FILTRATION – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le système informatique et d'automatisation actuel de l'usine de filtration a été installé en 2011 par la firme Stavibel inc;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de service à SNC-Lavalin Stavibel inc. pour actualiser ledit système qui date maintenant de près de huit ans;

ATTENDU QUE conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer ce contrat de gré à gré;

ATTENDU l'importance de ces équipements dans la chaîne de fourniture de l'eau potable.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'OCTROYER le contrat de gré à gré à SNC-Lavalin Stavibel inc. pour l'informatisation et l'automatisation de l'usine de filtration, au montant de 49 324,28 \$, taxes incluses, tel que mentionné dans l'offre révisée soumise le 11 décembre 2018;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-12-11-31
PÉRIODE DE QUESTIONS

Six personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

2018-12-11-32
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– DE LEVER la séance à 20 h.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER